



Dj payé et non venu à la soirée

Par **montlu**, le **06/02/2014** à **12:58**

bonjour,

je suis secrétaire d'une association et nous avons organisée une soirée dansante. Pour cela nous avons contacté un dj avec lequel nous avons signé un contrat et que nous avons payé. La veille au soir, il nous averti qu'il a eu un accident qu'il ne pourra pas venir ce qui fait que l'on a galéré pour trouver un autre animateur. Nous avons payé cet animateur et voulons nous faire remboursé par le 1er. Après maintes relances, il ne nous donne plus de nouvelles, que puis-je faire pour récupérer notre argent
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]